



Plan d'action sur la Loi 56 afin de contrer l'intimidation et la violence dans notre école.

1. Informer tous les acteurs des règles de vie mises en place dans notre école pour contrer l'intimidation et la violence.
 - 1.1 Engagement de chaque élève visant le respect des règles de vie de l'école par une signature (agenda) après en avoir pris connaissance.
 - 1.2 Idem pour les parents
 - 1.3 Tous les membres du personnel sont assujettis aux règles de vie inscrites dans l'agenda, car ils les approuvent.

2. Mobiliser tous les acteurs vers une action commune
 - 2.1 S'engager à respecter et faire respecter les règles de vie
 - 2.2 Accepter les mesures disciplinaires qui en découlent

3. Continuer la mise en place de moyens déjà ciblés par l'école
 - 3.1 Enseignement des comportements scolaires adéquats
 - 3.2 Contrat de respect avec gradation des moyens
 - 3.3 Climat positif axé sur la bienveillance
 - 3.4 Ateliers au besoin

4. Reddition
 - 4.1 Par la direction dans le projet éducatif

**La participation de tous est essentielle.
Soyons dans l'action!**

Myriam Boucher

Direction